Problème de la terminologie dans la grammaire traditionnelle et/ou moderne du français

Nurcan DELEN-KARAAĞAÇ
Université d'Istanbul

Abstract: The present study questions the adopted terminology in traditional grammar. The author analyses the current terms that classify the different levels of language. She points out to the insufficiency of these terms in defining a particular class. That is why she recommends a redefinition of the terms from a functional perspective.

Keywords: terminology, grammar, functional perspective, compatibility, exclusion.

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons au problème de la terminologie des concepts que nous rencontrons actuellement dans les ouvrages linguistiques aussi bien sur l'appellation des classes syntaxiques que sur les critères appliqués lors de l'identification des unités de ces classes syntaxiques. Comme le souligne C. Clairis, «Toute discipline, toute branche d'une science a besoin d'une terminologie spécifique, valable dans un cadre théorique précis. Définir les termes techniques d'une discipline scientifique c'est forger ses outils de travail et rendre possible le dialogue et les échanges entre chercheurs travaillant dans le même domaine. Les termes tels que *prédicat, sujet, verbe, nom, catégorie, fonction* ou encore *syntaxe, morphologie, dis-*

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

cours, etc. lourds d'une très longue tradition, font partie du vocabulaire presque inévitable pour s'exprimer en matière de langue, et tout le monde croit savoir ce qu'ils désignent. Mais la valeur attribuée à ces termes par les uns et les autres est très variable et elle est bien souvent réduite à ce qu'ils en ont appris durant leur parcours scolaire. Il y a donc nécessité absolue de redéfinir ces termes, de la façon la plus rigoureuse, dans un cadre théorique cohérent, non seulement pour éviter toute confusion mais tout simplement pour rendre possible la communication entre chercheurs» (Clairis 2005: 30-31).

Après cette mise au point, nous mettrons d'abord l'accent sur le problème de l'appellation des termes que nous trouvons dans la grammaire traditionnelle et /ou moderne du français aussi bien au niveau des composantes de la langue (monème, morphème, phonème, etc.) qu'au niveau des composantes de la linguistique (morphologie, syntaxe, sémantique, etc.). Nous essaierons, ensuite, de redéfinir ces termes dans l'optique fonctionnelle. «Le fonctionnalisme répond ainsi aux exigences de rigueur, de cohérence et au souci d'unification des données qu'implique toute théorie. Par ailleurs, il inclut dans ses perspectives une approche dynamique, à peine évoquée, bien qu'elle soit l'une des préoccupations majeures de Martinet, ainsi qu'une dimension explicative grâce, notamment, au principe d'économie» (Feuillard 2006: 50). Comme l'affirme C. Feuillard, le rôle de cette théorie est «d'unifier un champ de connaissance, qu'elle rend d'une certaine manière homogène, en introduisant l'utilisation générique des mêmes concepts ou des mêmes grandes catégories de concepts; «...d'ouvrir des points de vue nouveaux sur les connaissances qu'elle rassemble, de fournir les instruments d'une manipulation conceptuelle ou matérielle, d'autoriser des déductions; «...de fonder un ensemble de connaissances, ...(c'est-à-dire) de formuler explicitement quelques principes ou propositions primitives, constitués en un corps saisissable dans son ensemble, apparemment non contradictoire et *justifiable* par une argumentation provisoirement convaincante» (Granger 1979: 196-197, cité par Feuillard 2001:49).

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

1. Problème du nombre et de la nature des parties du discours

Il faudrait préciser que nombre de grammairiens et/ou linguistes se sont intéressés à ce sujet sans que jamais une solution réellement adéquate satisfaisante n'ait été trouvée concernant le nombre et la nature des parties du discours. Nous appuierons cette remarque par une réflexion de J. Vendryes: «La difficulté de classer les parties du discours est telle qu'on n'est pas arrivé jusqu'ici à une classification satisfaisante» (Vendryes 1968:153). A ce propos, L. Tesnière souligne le problème: «La classification traditionnelle en dix espèces de mots est fondée simultanément sur les trois critériums de la *nature,* de la *fonction,* et de la *position.* En effet, le verbe et le substantif, l'article et le participe sont définis et renommés en considération de leur nature propre. Le pronom, qui remplace le nom, l'adjectif qui accompagne le substantif, l'adverbe, qui accompagne le verbe et la conjonction, qui relie les mots, sont définis et nommés en considération de leur fonction. Enfin, la préposition, qui est placée devant le substantif, et l'interjection, qui est interjetée dans le discours, sont définies et nommées en considération de leur position. Vicieuse à la base, cette classification est inconséquente à l'usage [...]» (Tesnière 1969:52).

On constate que l'hétérogénéité dans le choix des critères qui établissent la classification en question complique grandement la situation. En fait, la singularité du problème est la suivante: des critères initialement indépendants les uns des autres semblent converger et créer une universalité apparente et les classes grammaticales telles que les «indéfinis» et les adverbes que sont un très bon exemple de la vacuité des définitions et de l'hétérogénéité des critères de sélection: les indéfinis sont déterminés parfois par le sens, parfois par la fonction, parfois par la position; on note même parfois une absence d'explication des critères. Pour pouvoir bien justifier ce que nous venons de formuler, nous partons d'une remarque de G. Serbat: «le terme technique d'*indéfini* usuel dans les grammaires est loin d'être clair; comme si l'indé-

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

finitude qu'on leur attribue autorisait le vague dans les signifiés, de même que l'incertitude sur leur effectif. Cette observation a beau être ancienne (cf. You, 1901*, Revue de Philologie Française*, 15, p. 292-307; 1902, 16, p.129-140; 1907, 21, p. 21-36), les explications actuelles semblent s'abriter derrière la tradition. 'On appelle indéfinis tels et tels termes', répètent G. Mounin, J. Dubois, H. Bonnard. Leur définition, ajoute curieusement *le Dictionnaire Linguistique Larousse,* p. 255, se fait 'par énumération' '*aucun, autre, chaque, quelqu**e,*** etc.', voire par 'élimination', car ils ne sont 'ni qualificatifs, ni personnels, ni possessifs, ni démonstratifs' (Bonnard, GLLF)» (Serbat 1994: 15).

En français, la liste des classes grammaticales change selon les grammairiens et les linguistes. Actuellement, la grammaire scolaire française adopte une classification du genre comme *les noms, les pronoms, les verbes, les adjectifs*, *les adverbes*, etc. Cependant, cette classification représente un problème majeur parce qu'elle se fonde exclusivement sur des critères morphologique et sémantique établis à partir des unités minimales et on a souvent négligé les critères les plus importants: les c*ompatibilités* des monèmes et leur *exclusion mutuelle* en un même point de la chaîne. Cette absence d'une classification scientifiquement rigoureuse et linguistiquement pertinente s'est traduite par l'établissement d'un inventaire des classes majoritairement lexicales, il en résulte une importante lacune sur le plan grammatical.

L'analyse linguistique doit donc partir de définitions syntaxiques. Il n'est pas possible de s'appuyer, comme les grammairiens traditionnels français l'ont fait pendant longtemps et comme nous le voyons faire encore, sur des définitions sémantiques. Le critère sémantique retenu par la plupart des grammairiens traditionnels ne permet pas d'identifier efficacement les catégories grammaticales même s'il a une valeur descriptive. Le seul critère identificatoire est le critère syntaxique.

1.1. Classes

Dans l'optique fonctionnelle, pour établir les classes, on tient compte des c*ompatibilités* des unités et des rapports d'*ex-*

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

clusion mutuelle. Les compatibilités constituent «la faculté qu'ont deux ou plus de deux *monèmes* ou *synthèmes* d'une langue donnée d'être employés ensemble et liés dans une relation syntaxique, c'est-à-dire dans un rapport de détermination ou de coordination. Les unités regroupées dans une même classe doivent avoir les mêmes compatibilités et s'exclure les unes les autres dans la chaîne. Cela veut dire que deux déterminants d'un même noyau qui peuvent être employés en même temps doivent figurer dans des classes différentes, même si par ailleurs ils partagent les mêmes compatibilités» (Clairis 1984: 5).

1.1.1. Compte tenu des rapports de coexistence entre éléments présentant les mêmes *compatibilités*, le principe de l'*exclusion* semble être un complément indispensable au critère précédent dans la détermination des classes; sans lui des unités qui ne se trouvent jamais en opposition pourraient être regroupées avec des éléments mutuellement exclusifs. Toutefois, ce concept doit être utilisé avec circonspection, car il met en jeu à la fois le comportement syntaxique et le signifié des monèmes, de sorte qu'un élément peut paraître exclusif d'un autre élément, alors qu'en réalité ces unités ne sont pas susceptibles d'être employées conjointement, par suite de leurs traits de sens respectifs et non parce qu'elles appartiennent à un même ensemble fonctionnel (Feuillard 1989:188). Afin de définir la notion de *compatibilité*, nous donnons l'exemple suivant:

(1) *Elle en a lu* ***certains*** *d'intéressants.*

Ici, l'indéfini *certains* est compatible avec *de +adjectif*, c'est-à-dire qu'il est déterminé par *d'intéressants.* On constate que la notion de *compatibilité* est donc définie dans un sens strictement syntaxique et ne prend pas en considération les traits de sens impliqués par les monèmes en question.

1.1.2. Quant au critère de *l'exclusion mutuelle*, C. Feuillard le définit de la manière suivante: «Compte tenu des rapports de coexistence entre éléments présentant les mêmes com-patibilités, le principe de l'*exclusion* semble être un complément indispensable au critère précédent dans la détermination des classes; sans lui des unités qui ne se trouvent jamais en opposition pourraient

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

être regroupées avec des éléments mutuellement exclusifs. Toutefois, ce concept doit être utilisé avec circonspection, car il met en jeu à la fois le comportement syntaxique et le signifié des monèmes, de sorte qu'un élément peut paraître exclusif d'un autre élément, alors qu'en réalité ces unités ne sont pas susceptibles d'être employées conjointement, par suite de leurs traits de sens respectifs et non parce qu'elles appartiennent à un même ensemble fonctionnel» Feuillard 1989: 199). Il y a exclusion mutuelle entre deux unités quand la présence de l'une dans la chaîne interdit la présence de l'autre: par exemple *le* exclut *un* comme déterminant du nom: *le un chien*.

1.2. Eléments de réflexion

A. Martinet recommande le recours exclusif aux compatibilités sans mentionner les fonctions alors que l'on peut avoir besoin de nous référer aux fonctions pour dégager la spécificité de certaines classes; et d'autre part, on a parfois recours à des critères qui ne sont pas des compatibilités de classe à classe: par exemple pour définir certains «pronoms indéfinis», à la suite de F. Bentolila, nous avons retenu la compatibilité avec *en*, avec *de + adjectif* et avec *une relative*» (Delen 1999:125).

La classification des «pronoms indéfinis» dans la *Grammaire fonctionnelle du français* d'A. Martinet est fondée théoriquement sur un critère syntaxique mais elle fait intervenir des critères sémantiques. Par exemple, *tous* est intégré, alors qu'il ne peut pas être déterminé par *en*, dans la classe des quantitatifs (dans laquelle les unités intégrées peuvent être déterminées par *en*), parce qu'il marque la totalité. De la même manière, A. Martinet fait figurer certaines unités soit dans la classe des pronoms indépendants, soit dans celle des pronoms quantitatifs, même si elles ne partagent pas les mêmes compatibilités syntaxiques. Il intègre, par exemple, les unités comme *chacun*, *tout*, *quiconque, autrui* dans la classe des pronoms indépendants. Ces unités impliquent la totalité des entités considérées mais elles ne peuvent être déterminées par un relatif, comme c'est le cas pour une unité de la même classe telle que *quelque chose:*

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

(2) *Il y a **quelque chose** qui le dérange*.

Nous constatons qu'il ajoute à la liste des pronoms quantitatifs *tous*, qui, certes, n'est pas accompagné de *en*, mais qui en est simplement empêché par le fait que la totalité qu'il implique exclut le partitif. Notons que *tous* ne peut pas être déterminé par un relatif, comme c'est le cas pour un quantitatif comme *certains:*

(3) *Il y en a **certains** qui sont intéressants.*

2. Problème de la terminologie au niveau des composantes de la langue

2.1. Une langue/les langues

Pour A. Martinet, la linguistique est une science, et cette science a pour l'objet l'étude des langues. La première tâche du linguiste est donc de définir ce qu'est une langue. Notons qu'il s'agit bien d'*une* langue, *les* langues, et non *la* langue. Pour formuler cette définition, il s'appuie sur la démarche qu'il décrit comme *empirico-déductive* (Martinet 1982: 8) qui l'amène à dégager la théorie de la double articulation. Cette démarche est *empirique* dans la mesure où il part de l'observation d'un certain nombre de ces objets, qu'on s'accorde à désigner comme des langues, pour en dégager les traits qui leur sont communs. Cette démarche est *déductive* puisque les traits retenus sont posés comme nécessaires et suffisants pour permettre de dire que l'on a affaire à une langue ou non. Il aboutit à la définition, bien connue, que nous rappelons: «Une langue est *un instrument de communication* selon lequel l'expérience humaine s'analyse différemment dans chaque langue, dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression vocale, les monèmes; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes, en nombre déterminé dans chaque langue et dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre» (Martinet 1980: 12-13).

A. Martinet, quant à lui, précise que les langues ne limitent pas notre vision du monde, mais les expériences. La langue est un produit social et elle est construite en fonction de nos besoins et

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

de nos niveaux d'expérience; elle définit une certaine vision du monde. Par vision du monde, nous entendons *l'ensemble des représentations à travers lesquelles un groupe humain perçoit la réalité qui l'entoure et l'interprète en fonction de ses préoccupations culturelles*. Par exemple, les Esquimaux disposant de nombreux mots pour désigner la *neige* ne *perçoivent* pas la *neige* comme nous la percevons, leur champ sémantique étant plus riche sur ce thème et les unités désignant la *neige* n'ont pas la même valeur que notre unique unité *neige*. Chaque communauté linguistique désigne donc les mêmes réalités d'une façon différente.

Néanmoins, le fait de concevoir la langue comme «un instrument de communication doublement articulé et de manifestation vocale» (Martinet 1970: 20, cité par Feuillard 2006:34) pourrait être interprété aujourd'hui comme un universel. En réalité, il s'agit d'une *stipulation*. Or, «stipuler qu'une langue ou qu'une phrase est ceci ou cela ne veut pas dire qu'il existe, à titre de réalité perceptible ou dans l'absolu, des objets qui correspondent nécessairement, totalement et exclusivement, aux désignations «langue» ou «phrase», mais que par convention... nous nous abstiendrons d'utiliser les termes en cause là où ne figurent pas les traits que nous retenons» (Martinet 1985: 9-10 cité par Feuillard 2006:34). «En d'autres termes, la double articulation devrait être considérée comme un axiome théorique, servant à définir la langue, objet d'étude de la linguistique, ce qui permet à celle-ci, en tant que discipline, d'acquérir son autonomie» écrit C. Feuillard.

2.2. Pertinence communicative

Une fois l'objet constitué, il convenait de choisir un point de vue, c'est-à-dire une pertinence, afin de prétendre à une démarche scientifique. La pertinence retenue a été la pertinence communicative, qui répond elle aussi à une «stipulation dont la justification s'impose lorsqu'on examine comment les langues fonctionnent et comment elles changent pour s'adapter à la variété des besoins communicatifs des communautés humaines» (Martinet 1985:10 cité par Feuillard 2006:35). Comme le souligne

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

C. Feuillard: «Ce principe de pertinence est fondamental, car il permet d'une part de dégager les unités de la langue et de les différencier des variantes, qui ne renvoient qu'à des formes différentes d'une même unité, d'autre part de spécifier ces différents éléments en fonction du rôle qu'ils jouent dans l'acte de communication. (…), *qui* et *que* ne doivent pas être identifiés comme deux pronoms relatifs, mais comme un seul, qui revêt la forme *qui* quand il est sujet, *la personne qui vient,* et la forme *que* lorsqu'il est objet, *la personne que j'ai rencontrée.* [R] et [r] sont des variantes, également appelées allophones, du phonème /R/, tout comme *qui* et *que* sont des variantes ou, allomorphes, du monème pronom relatif» (Feuillard 2006: 36).

2.3. Fonctions

A. Martinet définit les fonctions comme «des unités de la langue au même titre que les monèmes [...]»; C. Clairis (1994:1) écrit: «Nous savons aussi qu'une fonction est une relation qui est établie dans l'énoncé entre deux monèmes appartenant à deux classes compatibles et que dans des cas où entre une classe et une autre il n'y a qu'une seule relation possible, on s'abstiendra de parler de fonction, car 'fonction unique' équivaut à 'aucune fonction'» (1994:1). Comme C. Clairis le fait pour préciser cette notion de 'fonction', nous partirons de la définition que donne A. Martinet: «Une fonction est le rapport établi dans l'énoncé entre deux monèmes appartenant à deux classes compatibles tel qu'un monème est le déterminant de l'autre.» (Martinet 1977, cité par Clairis 1994: 1).

2.4. Mot / monème

Une unité significative comprise entre deux blancs correspond à ce qu'on appelle communément un mot. D'après la grammaire traditionnelle, il y a cinq *mots* dans l'exemple *Les enfants passeront à midi*. Mais en réalité à ces cinq mots de l'écriture correspondent sept monèmes: a) *le* (sous la forme l'), b) *..es* relayé par *..s* après *enfant* ..et *..ont* dans *passeront*, qui marque le pluriel, c) *enfant*, d) *passe*, e)*..r..* qui marque le futur, f)

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

à, g) *midi*. Ces sept unités qui ont un signifiant et un signifié sont appelées *monèmes*. Parmi ces monèmes on peut faire une distinction entre les *monèmes lexicaux* et les *monèmes grammaticaux.* Les premiers sont des unités que l'on trouve telles qu'elles sont dans le dictionnaire comme *enfant, passer, midi* et les secondes sont des unités qui indiquent les rapports grammaticaux entre les lexèmes *..s* du pluriel, *..r..*du futur.

Il est à préciser que la notion de *mot* n'a d'existence que dans les langues dotées d'une écriture qui visualise le signifiant. Le sens du terme de change en fonction des langues. A l'inverse des langues indo-européennes, tel le français, en turc, le radial d'un mot peut exister à l'état isolé et jouer un rôle syntaxique à lui seul, sans flexion et avec un sens propre, et recevoir grâce à l'effet d'agglutination d'autres éléments qui viendront marquer le temps, le nombre, l'interrogation, et/ou une désinence qui indiquera par exemple les monèmes fonctionnels comme *le génitif, l'accusatif, le locatif, le directif* et *l'ablatif*. Ce procédé de suffixation est à l'origine de mots qui peuvent être très longs et prendre parfois l'allure de phrases. Pour illustrer nos dires, nous prendrons l'exemple de Louis Bazin (1987: 17), particulièrement pertinent (Delen Karaağaç 2009: 34-35).

(4) *Türk- leş -tir-e-me-dik-ler-imiz-den mi-siniz?*

«Est-ce que vous êtes de ceux que nous n'avons pas pu turquifier ?»

- *Türk* – adjectif et nom à la fois: l'homme *turc, le turc* (langue)

- *leş* – est un suffixe dérivatif qui permet de transformer le nom en verbe.

- *tir* – suffixe dérivatif factitif

- *e* – sert à exprimer la négation verbale spécifique au verbe «pouvoir» en turc: *ne pas pouvoir.*

- *me* – adverbe de négation intégré au syntagme verbal = *ne pas*

- *dik* – suffixe dérivatif qui est la marque du parfait de constatation = *ne pas avoir pu*

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

- *lar* – modalité de pluriel s'appliquant également aux nominaux et aux verbes = *ceux*
- *imiz* – possessif 1ère pers. pluriel «notre»
- *den* – monème fonctionnel indiquant la provenance; est équivalent à *ce que nous n'avons pas pu*
- *mi* – adverbe d'interrogation s'appliquant également aux nominaux et aux verbes
- *iniz* – 2ème personne pluriel incluant un ancien verbe *être*.

Nous remarquons que les onze monèmes qui constituent ce mot turc ont des statuts bien différents. En effet, le mot *Türk- leş -tir-e-me-dik-ler-imiz-den mi-siniz?* est constitué par un monème nominal, trois suffixes dérivatifs, deux adverbes, un monème de type modalité, un possessif, un monème fonctionnel et un monème personnel.

De cette analyse, on constate que les termes *mot* et *monème* ne se superposent pas. Ils renvoient à la notion d'unité significative fondée sur l'association d'une forme et d'un sens. Le *monème* est une unité significative minimale qui présente un signifiant phonique tandis que le *mot* est une unité significative qui, selon les cas, est minimale ou bien non minimale et présente un signifiant écrit constitué d'un assemblage de lettres placé entre deux blancs: *livre* (un mot, un monème), *chantait* (un mot, deux monèmes), *imprécision* (un mot, trois monèmes), etc.

2.5. Monème / morphème

Le terme *morphème* peut recouvrir des sens très différents d'un auteur à l'autre. L'essentiel est que l'on ne pense plus actuellement que les morphèmes n'auraient qu'une forme et pas de sens, alors que traditionnellement, chez J. Vendryes par exemple, les morphèmes étaient des éléments grammaticaux dont la fonction est d'indiquer les rapports établis entre les idées exprimées par les sémantèmes. Parmi les morphèmes se trouvent non seulement les mots grammaticaux tels que les prépositions, les conjonctions, les affixes, et mais aussi les tons, la place de l'accent, l'ordre des mots. Rappelons que les linguistes américains utilisent en général le mot *morphème* avec le sens qu'a le terme *monème* chez les

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

linguistes de formation genevoise. Selon L. Bloomfield, le morphème est la forme verbale minimale. On reconnaît cette forme verbale en ce qu'elle n'a aucune ressemblance avec d'autres formes des points de vue phonétique et sémantique tandis que chez A. Martinet, les morphèmes sont définis comme des monèmes grammaticaux, par opposition aux lexèmes, aux unités lexicales, au monème, au syntagme ou au synthème. Les unités lexicales appartiennent à des inventaires illimités ou ouverts, les unités grammaticales, à des inventaires limités ou fermés.

A. Martinet a renoncé au concept de *morphème* au bénéfice de celui de *monème* pour désigner l'unité significative minimum. Selon L. Bloomfield, le *morphème* est une forme linguistique simple «qui ne possède pas de ressemblance phonétique et sémantique partielle avec une autre forme» (Bloomfield 1970: 153, cité par Feuillard 2006:37). Il est «une combinaison fixe d'unités de signal, les *phonèmes*... (et) a une signification constante et définie, différente de la signification de toute autre forme linguistique de la même langue Bloomfield 1970: 150, cité par Feuillard 2006:37) Toutefois, alors qu'il est possible de décrire un morphème en phonèmes, «on ne peut analyser son sens dans les limites de notre science» (Bloomfield 1970: 153, cité par Feuillard 2006:37). Pour Martinet, comme le déclare C. Feuillard, en revanche, le monème est une unité significative minimum dont on «ne postule nullement qu'il se manifeste toujours et nécessairement comme un segment distinct de l'énoncé, mais qu'il corresponde, dans l'énoncé, à une différence formelle» (Martinet 1980:30, cité par Feuillard 2006:37) «Martinet et Bloomfield accordent donc une priorité inverse au sens et à la forme, ce qui conduit à deux analyses différentes de *ran,* par exemple. Bloomfield considère qu'il n'y a qu'un morphème, la forme [ran] étant un alternant phonétique, appelé aujourd'hui allomorphe, de la forme de base [r A n]. Martinet, au contraire, dégage deux monèmes, le «prétérit», par rapprochement avec *sang* «chantait», qui grâce à la voyelle [a] produit un même effet de sens et par opposition à *run,* et "court" par similitude avec *run,* une fois le prétérit supprimé. Dans les *Éléments de linguistique générale,* il reprend cependant

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

le concept de morphème pour différencier les monèmes grammaticaux des monèmes lexicaux ou lexèmes, conformément à une certaine tradition grammaticale. Mais très vite, il a été amené à l'abandonner pour éviter toute ambiguïté» (Martinet 1985: 28) préférant ne parler que de monème grammatical, lorsque cela était nécessaire» (Feuillard 2006:37).

2.6. Synthème / syntagme

A. Martinet proposé le terme *synthème* pour disposer d'un outil d'analyse cohérent avec l'ensemble du cadre théorique de la linguistique fonctionnelle et ceci afin de pouvoir analyser la créativité lexicale dans les langues les plus diverses. Le terme de *synthème*, proposé par André Martinet, est formé des éléments grecs *syn* «avec», *thé* «mettre», *ma* «produit». Ce terme est défini comme suit par A. Martinet: «un synthème est une unité significative, formellement et sémantiquement analysable en deux ou plus de deux monèmes, mais qui, syntaxiquement, entretient les mêmes relations avec les autres éléments de l'énoncé que les monèmes de l'énoncé avec lesquels elle alterne» (Martinet 1979: 233).

A. Martinet (1967: 1-14) propose le terme de *synthème* qu'il substitue à celui de *syntagme,* et tranche par les limites entre les phénomènes lexicaux et syntaxiques. On emploiera pour distinguer entre synthème et syntagme les deux critères suivants: «les composants ne sont pas déterminables individuellement» (Martinet 1979:21). Par exemple, dans la suite *une jeune fille, jeune fille* peut être analysé comme synthème mais dans *une toute jeune fille,* il s'agira d'un syntagme du fait que toute détermine *jeune* non pas *jeune fille* dans son ensemble et «l'ensemble considéré a exactement les mêmes compatibilités que les monèmes d'une classe déterminée» (Martinet 1979:21). Dans l'optique fonctionnelle, on appelle *syntagme* toute combinaison d'unités réalisée par des sujets parlants; mais cette combinaison de monèmes doit résulter de choix distincts, faits à l'instant même par le locuteur (*permis de conduire* est un synthème, *conduire vite* est un syntagme).

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

3. Problème de la terminologie au niveau des composantes de la linguistique

Dans ce qui suit, nous allons nous intéresser aux composantes de la linguistique qui ont été délimitées en fonction de la spécificité de chacune des parties constitutives de la langue.

3.1. Phonétique/phonologie

La phonologie regroupe l'étude des phonèmes et celle de l'intonation, des tons et de la place de l'accent. Le phonème est donc une unité distinctive qui, par sa présence, engendre une différence de sens du monème auquel il appartient. La phonologie n'a pas le même objet d'étude que la phonétique. Elle est l'étude du système des unités phoniques pertinentes d'une langue. Certains sons effectivement ont un rôle particulier dans la langue lors que certains autres sons servent à différencier les monèmes entre eux. Le monème «bateau» et le monème «gâteau» ne se distinguent que par un son. Dans l'un des monèmes, on a le son [b], dans l'autre monème on a le son [g]. La seule présence du son [b] à la place du son [g] suffit à donner un autre sens au mot, c'est-à-dire suffit à produire un autre monème. On pourrait donc dire que ces deux sons ont pour rôle de distinguer deux monèmes et ils signifient qu'ils jouent un rôle du point de vue de la communication, puisqu'ils engendrent une différence de sens des monèmes dans lesquels ils entrent. Rappelons ici que toutes les langues ne se servent pas des mêmes unités phoniques pour distinguer les monèmes. Une unité phonique, par exemple, peut servir à différencier des monèmes dans une langue et ne pas être utilisée à cette fin dans une autre langue. Chaque langue a donc sa propre organisation, son propre système de phonème et son propre système phonologique.

3.2. Morphologie

Dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, A. Martinet cesse de regrouper ensemble des phénomènes qui n'ont pas le même statut, comme par exemple le genre et le nombre. Prenons

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

l'exemple de *tout/tous* ou *quelqu'un / quelques-uns, certain / certains* pour illustrer notre assertion. Nous précisons que la plupart des grammairiens traditionnels considèrent les «indéfinis» *tout* et *tous* comme étant le singulier et le pluriel d'un même monème. F. Bentolila écrit à ce propos: «Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de délimiter les domaines respectifs de la sémantique et de la syntaxe parce qu'il y a un signifié commun à *tout* et à *tous.* C'est la *totalité* mais chacun sait intuitivement que cela ne suffit pas pour identifier *tout* et *tous* comme le singulier et le pluriel d'un même monème; on ne peut pas dire que *tout* est à *tous* ce que *cheval* est à *chevaux*. Malgré cette double ressemblance (formelle et sémantique), il faut, dans ce cas, poser deux monèmes» (Bentolila, 1978).

De la même manière, dans la plupart des grammaires traditionnelles, on constate que les unités telles *quelqu'un / quelques-uns, certain / certains* ont été traitées comme le singulier et pluriel d'un même monème:

(5) a. ***Quelqu'un*** *est venu vous voir.*
b. ***Quelques-uns*** *(d'entre eux) sont venus vous voir*.
c. *Il a perdu* ***quelques-uns*** *de ces livres*.

On remarque dans l'exemple numéroté (5a.) q*uelqu'un* peut être uniquement utilisé pour alors que *quelques-uns* peut être employé aussi bien pour l'être humain (5b.) que pour les inanimés comme dans l'exemple (5c.).

Il ne faudrait pas aussi identifier *certain/ certains* comme le singulier et le pluriel d'une même unité. Pour pouvoir clarifier nos propos, nous étudierons successivement ces unités en donnent des exemples précis.

Comme le souligne M. Grevisse: «*certain* indique surtout qu'on ne veut pas préciser de quoi il s'agit [...] Il s'emploie sans article seulement dans la langue littéraire: avec l'article indéfini dans l'usage ordinaire.»(Grevisse 1986: 973) et il donne un exemple tiré de la langue littéraire:

(6) *Il s'agissait d'atteindre là-haut, sur le dernier rayon,* ***certain*** *bocal de cerises à l'eau-de-vie qui attendait Maurice*

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

*depuis dix ans. (*Alphonse Daudet, *Les lettres de mon moulin*, cité par M. Grevisse (1986: 973)

- En fonction de déterminant, il peut varier en genre:

(7) ***Certaine** douceur l'inquiète*.

Certain fonctionne comme un adjectif indéfini lorsqu'il coexiste avec l'article indéfini *un:*

(8) «*Quatre heure vingt. Ce loufoque m'a parlé d'un **certain** train de quatre heures quarante*» (Jules Romains, *Copains*, p. 51).

- Appliqué au nom propre de personne, *certain* traduit selon le contexte, diverses nuances de sens, allant de l'indifférence à l'ironie, selon que réellement on ne connaît pas l'individu nommé, ou qu'on feint de ne pas le connaître:

(9) *Leur porte-parole est un **certain** Daniel Cohn-Bendit* (*L'Express*, le magazine, n° 2437 p.17).

- Postposé au nom, *certain* quitte la catégorie des déterminants pour devenir alors adjectif qualificatif; il exprime ce qui est tenu pour vrai, indéniable:

(10) *Vous avez un courage **certain***.

Quant a *certains*, il peut fonctionner tantôt comme déterminant tantôt comme pronom. En fonction de déterminant, *certains* indique une pluralité imprécise et il se construit sans article dans l'usage ordinaire et parfois avec l'article *de* dans la langue littéraire.

(11) ***Certains** regards, **certaines** expressions du visage, **certaines** attitudes ont la plus heureuse influence* (Jules Romains, *Copains*, p.127).

- *Certains* peut porter la marque du genre:

(12) *Pendant que les membres se débattaient contre **certaines** malices de la matière, l'âme était toute noblesse et toute sérénité* (Jules Romains, *Copains*, p.76).

3.3. Sémantique / syntaxe

Le terme de *sémantique* est employé en opposition à celui de *syntaxe* qui a pour objectif de spécifier les rapports de dépendance et les fonctions que les monèmes peuvent assumer

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

dans un énoncé donné. Nous exposerons l'un des problèmes majeurs qui se posent aux linguistes à savoir la difficulté de délimiter les domaines respectifs de la *sémantique* et de la *syntaxe.* Comme le déclare F. Bentolila, «Le problème des rapports sémantique/ syntaxe ne se pose pas seulement lors du dégagement des monèmes dans la chaîne et au moment de leur identification, mais aussi quand on établit des classes syntaxiques et que l'on définit en termes de compatibilités. La difficulté apparaît surtout dans les zones peu structurées du système comme, par exemple *les adverbes* ou *les pronoms indéfinis;* il s'agit alors de décider si l'on retient toutes les compatibilités ou si l'on n'en conserve que quelques-unes; et dans l'un et l'autre cas, il n'est pas toujours facile de distinguer les compatibilités sémantiques des compatibilités syntaxiques: certains éléments semblent résister aux règles qui régissent le type de classement retenu ou alors, ne répondent pas à la définition posée initialement» (Bentolila 1978: 6).

3.4. Sémantique / axiologie

La *sémantique* est une branche de la linguistique qui étudie les signifiés. Elle possède sémantique possède en particulier plusieurs objets d'étude tels que la signification des mots composés, les rapports de sens entre les mots (relations d'homonymie, de synonymie, d'antonymie, de polysémie, d'hyperonymie, d'hyponymie, etc.), la distribution des actants au sein d'un énoncé, les conditions de vérité d'un énoncé et l'analyse critique du discours.

L'*axiologie* «étudie la valeur significative des monèmes, c'est-à-dire les traits constitutifs du signifié, ou sèmes, des unités lexicales et grammaticales, ainsi que les effets de sens que sont susceptibles de produire les fonctions syntaxiques. Mais, sur ce dernier point, tous les fonctionnalistes ne sont pas d'accord. Certains estiment que l'on attribue aux fonctions des valeurs qui, en réalité, relèvent des rôles sémantiques. Cependant, même s'il est particulièrement malaisé de préciser cette valeur, il semble difficile de faire abstraction de la participation de la fonction à la signification exprimée par la relation, les traits des monèmes n'étant pas à eux seuls suffisants pour la caractériser, sinon, il n'y

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

aurait aucune raison d'assigner un rôle sémantique différent à *Pierre* et à *Paul* dans *Pierre bat Paul*.» (Feuillard 2006:49).

3.5. Synthématique

Le terme de *synthématique* est apparu dans la théorie fonctionnaliste à la fin des années soixante permet de fonder la distinction très claire entre un syntagme et un synthème. La *synthématique,* comme le déclare C. Clairis «se réfère donc à ce que les Allemands désignent comme *Wortbildung* et couvre la dérivation et composition en incluant le figement: en d'autres termes la synthématique concerne tout complexe d'unités significatives pouvant se comporter comme une unité simple» (Clairis 2007: 55). Pour lui, «Il est évident que la créativité lexicale reste liée à la typologie des langues. On pourrait se poser la question de savoir si la créativité lexicale d'une langue est dépendante de sa structure. Autrement dit, est-ce qu'il y a des langues plus créatives que d'autres langues grâce à leur structure? (…); ce qui détermine les différences éventuelles dans la créativité lexicale doit être recherché plutôt dans l'attitude des locuteurs, c'est-à-dire plutôt dans les facteurs externes que dans les facteurs internes» (Clairis 2007: 58).

A ce propos, F. Guérin s'exprime de la manière suivante: «La synthématisation est à la fois un acteur et un témoin de la dynamique de la langue. Sa capacité à fossiliser par le processus de figement des attitudes combinatoires permet au descripteur d'appréhender certains changements syntaxiques, donnant ainsi de l'épaisseur à son analyse selon le concept de la synchronie dynamique. Analyser le processus de synthématisation en syntaxe permet d'étudier des facteurs de variation et donne des clés pour comprendre certains mécanismes du changement linguistique» (Guérin 2000: 91).

Quant à J.-M. Builles, il utilise la notion de «complexes unitaires» et il les définit ainsi: «Un complexe unitaire est un ensemble de deux ou plusieurs monèmes qui se comporte comme un monème unique dans les relations qu'il entretient avec le reste de la phrase dans laquelle il figure. Les monèmes formant le com-

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

plexe unitaire ont perdu leur individualité syntaxique. Aucun de ces monèmes n'entre individuellement en relation avec l'un des monèmes présents dans la phrase» (Builles 1998: 266). La synthématique se définit comme l'étude des monèmes conjoints.

4. Conclusions

Pour conclure ce travail nous citons la formulation de C. Clairis: «Les termes tels que *prédicat, sujet, verbe, nom, catégorie, fonction* ou encore *syntaxe, morphologie, discours,* etc. lourds d'une très longue tradition, font partie du vocabulaire presque inévitable pour s'exprimer en matière de langue, et tout le monde croit savoir ce qu'ils désignent. Mais la valeur attribuée à ces termes par les uns et les autres est très variable et elle est bien souvent réduite à ce qu'ils en ont appris durant leur parcours scolaire. Il y a donc nécessité absolue de redéfinir ces termes, de la façon la plus rigoureuse, dans un cadre théorique cohérent, non seulement pour éviter toute confusion mais tout simplement pour rendre possible la communication entre chercheurs» (Clairis 2005:31).

La terminologie, domaine à part entière et transversal aux sciences humaines, a toute sa place au cœur des théorisations afférentes à la description des processus linguistiques, qui suppose univocité et clarté pour pouvoir se prétendre heuristique.

Bibliographie

ARRIVÉ, M., F. GADET et M. GALMICHE, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*. *Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.

BAZIN, L., 1987, *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*, Maisonneuve, Paris.

BENTOLILA, F., 1978, *Sémantique et étude des unités significatives*. *Syntaxe et sens*, Journée d'études, Université René Descartes, U.E.R. de Linguistique Générale et Appliquée.

BUILLES, J.-M., 1998, *Manuel de linguistique descriptive*, *le point de vue fonctionnaliste*, Nathan, Paris.

CLAIRIS, C.,1994, «A la recherche du signifié syntaxique», *Hommage à Denise FRANÇOIS-GEIGER*, Sorbonne.

CLAIRIS, C., 1984, «Classes, groupes, ensembles», in *La Linguistique*, vol. 20.

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

CLAIRIS, C., 2005, «A propos de la terminologie ou Berke Vardar fondateur», in *Dilbilim XIV*, İstanbul Üniversitesi, Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi, İstanbul.

CLAIRIS, C., 2007, «La synthématique comparée», in *Actes du XXIXème Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Helsinki.

DELEN KARAAĞAÇ, N., 2009, «A propos de quelques concepts linguistiques», in *Dilbilim XVIII*, İstanbul Üniversitesi, Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi, İstanbul.

DELEN KARAAĞAÇ, N., 2011, «Comment peut-on redéfinir les termes techniques de la grammaire française ?», *Uluslararası Sosyal Araştırmalar Dergisi, The journal of International Social Research, The journal of International Social Research*, cilt 4/sayı: 17.

DUCROT, O. et T. TODOROV, 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris.

GUERIN, F., 2000, «La synthématique: quelle place dans une grammaire ? L'exemple des verbes composés en ingouche» – Le roumain dans tous les sens... Comment concevoir une grammaire? Les langues menacées, in *Actes du XXIème Colloque international de linguistique fonctionnelle*, 26 juin - 1er juillet 1996, Édition préparée par Denis COSTAOUEC, Iaşi, Romania.

GREVISSE, M., 1986, *Le Bon Usage*, Duculot, Paris.

FEUILLARD-AYMARD, C., 1989, *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*, Thèse d'Etat, sous la direction de Monsieur le Professeur Fernand Bentolila, Université René Descartes.

MARTINET, A., 1967, «Syntagme et synthème», in *La Linguistique*, III, 2, P.U.F., Paris.

MARTINET, A., 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Crédif-Didier, Paris.

MARTINET, A., 1980, *Eléments de linguistique générale*, A. Colin, Paris.

MARTINET, A., 1981, «Pour une approche empirico-déductive en linguistique», in *Linguistique et sémiologie fonctionnelles*, Publications de l'Ecole supérieure des langues étrangères de l'Université d'Istanbul.

MARTINET, A., 1982, *Fonction et dynamique des langues*, A. Colin, Paris.

MARTINET, A., 1981, «Pour une approche empirico-déductive en linguistique», *Linguistique et sémiologie fonctionnelles*, Publications de l'Ecole supérieure des langues étrangères de l'Université d'Istanbul.

MEILLET, A., 1965, *Linguistique historique et linguistique générale*, Champion, Paris.

MOUNIN, G., 1993, *Dictionnaire de la linguistique*, P.U.F., Paris.

SERBAT, G., 1994, "La situation morphosyntaxique des indéfinis, Réflexions sur les indéfinis depuis les grammairiens anciens", in *Faits de langues*, n° 4, P.U.F., Paris.

TESNIERE, L., 1969, *Eléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)

VENDRYES, J., 1968, *Le langage, Introduction linguistique à l'histoire*, Albin Michel, Paris.
VARDAR, B., 1985, «Les zones d'innovations terminologique. Observation sur le modèle turc», in *La Linguistique*, no. 21.
VARDAR, B., 1989, «Les dimensions axiologique et synthématique de la dynamique lexicale», in *Actes du XVIème Colloque international de linguistique fonctionnelle*.
WALTER, H. et FEUILLARD, C., 2006, *Pour une linguistique des langues*, P.U.F., Paris.

BDD-A17750 © 2012 Editura Universităţii din Suceava
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:03:55 UTC)